



**PARIS OUEST
LA DÉFENSE**



Ville de Levallois-Perret
Département des Hauts-de-Seine

Plan Local d'Urbanisme

PLU



P.L.U. Levallois-Perret – Modification n°2

Pièce n°4.2.2

Liste des « Bâtiments remarquables à préserver », des « Bâtiments ou ensembles bâtis à valoriser », et des « Ensembles urbains et paysagers à préserver et à mettre en valeur »

Vu pour être annexé à la Délibération du
Conseil Territorial du 23 septembre 2025
approuvant la modification n°2 du PLU

Pièce n° 4.2.2 – Liste des « Bâtiments remarquables à préserver », des « Bâtiments ou ensembles bâtis à valoriser » et des « ensembles urbains et paysagers à préserver et à mettre en valeur »

Le PLU a l'ambition de protéger et mettre en valeur son patrimoine urbain. Outre les bâtiments classés au répertoire des monuments historiques, le PLU identifie des bâtiments remarquables à préserver et des bâtiments ou ensemble bâtis à valoriser, conformément à l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme. Ces bâtiments ou ensembles bâtis figurent au document graphique n° 5.1 « zonage et servitudes », suivant légende.

1. Liste des « Bâtiments remarquables à préserver »

- L'Hôtel de Ville,
- L'Eglise Saint-Justin,
- La dépendance de la Planchette,
- La Fondation Cognacq Jay,
- L'hospice Antonin Raynaud,
- Les anciennes Archives du Crédit foncier,
- L'Alliance des travailleurs,
- La Biscuiterie,
- L'établissement Carvalho,
- L'usine de produits alimentaires Louit frères,
- La maison Lamoureux,
- L'hôtel particulier au 42 rue Chaptal,
- La maison du 44 rue Chaptal, mitoyenne de l'hôtel particulier précédent,
- Le pavillon de « la résidence sociale Marie-Jeanne Bassot »,
- La Manufacture de piano,
- L'épicerie Damoy,
- L'immeuble A. Petit, mitoyen de l'épicerie Damoy,
- Le Grand bazar de Levallois,
- La maison au 55 rue Voltaire,
- La maison au 49 rue Edouard Vaillant,
- L'immeuble au 36 ter rue Rivay,
- Les bureaux d'octroi.

2. Liste des « Bâtiments ou ensemble bâtis à valoriser »

- L'hôtel des postes 66 bis, 68 rue du Président Wilson,
- La station Clichy-Levallois au 5 place du 8 mai 1945,
- L'immeuble de rapport face à l'usine Louit Frères à l'angle de la rue Victor Hugo et Paul Vaillant-Couturier,
- La chocolaterie Meunier,
- La maison d'artiste au 9 rue Chaptal,
- La Villa Chaptal,
- Les abords de la villa Chaptal (rue Chaptal et Kleber),

- La maison au 29 rue Voltaire,
- La maison au 31 rue Edouard Vaillant,
- Les deux maisons jumelées situées au 4 bis et ter rue Camille Pelletan,
- La maison au 8 rue Vergniaud,
- La maison au 50 rue Chaptal,
- L'immeuble au 6 rue Marceau,
- L'immeuble au 7 rue Aristide Briand,
- L'immeuble au 19 rue Aristide Briand,
- La maison au 21 rue Aristide Briand,
- Les maisons au 26 rue Rivay,
- La maison au 59 rue Rivay,
- La maison au 7 rue Gabriel Péri,
- La maison au 43 bis rue Louis Rouquier,
- La maison au 16 boulevard Bineau,
- La maison au 63 rue Carnot,
- La maison au 36 rue Villiers,
- L'immeuble au 41-43 rue Pierre Brossolette,
- Les immeubles au 14 rue Camille Pelletan,
- L'immeuble au 5 rue Hoche,
- L'immeuble au 12 rue Louis Rouquier,
- L'immeuble au 32 rue Louis Rouquier,
- L'immeuble au 9 bis rue Voltaire,
- La maison au 42 rue Danton,
- La maison au 44 rue Danton,
- La maison au 64 rue Danton,
- Les villas Muller au 117 rue Anatole France,
- Les villas au 14 rue Trézel.
- L'immeuble au 48 rue Rivay

3. Liste des « Ensembles urbains et paysagers à préserver et à mettre en valeur »

- La Place de la République et ses abords,
- La Place d'Estienne d'Orves et ses abords,
- Le Parc de la Planchette et ses abords,
- L'Avenue Charles de Gaulle et ses abords,
- L'Île de la Jatte,
- Le cimetière,
- La Villa Chaptal et ses abords,
- L'angle des rues Chaptal et Louis-Rouquier,
- Les angles des rues Paul Vaillant-Couturier et Victor Hugo,
- Le British Hospital et ses abords.